

Rénovation complète et performante d'une maison de 100 m²



↑ Avant



↑ Après

≈ **50 000 €** de travaux liés à la performance énergétique

Menuiseries, isolation par l'extérieur, isolation du plancher bas, VMC double-flux, chaudière gaz condensation, insert à foyer fermé.

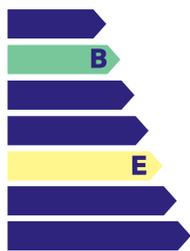
≈ **23 000 €** d'aides financières*

MaPrimeRénov', certificats d'économie d'énergie, aides des collectivités locales.

* Montant variable selon les revenus et localisation

Consommation divisée par

4



Après : classe B
(64 kWh/m².an)

Avant : classe E
(268 kWh/m².an)

Vous souhaitez vous faire accompagner ?

L'**AGEDEN**, membre du réseau FAIRE, vous accompagne lors des étapes clés de votre parcours résidentiel ou à tout autre moment.

Les conseiller-ère-s vous reçoivent gratuitement du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00.

Prenez rendez-vous au 04.76.14.00.10



AGEDEN

14 av. Benoît Frachon à Saint-Martin d'Hères et
4 av. Ambroise Genin à Bourgoin-Jallieu

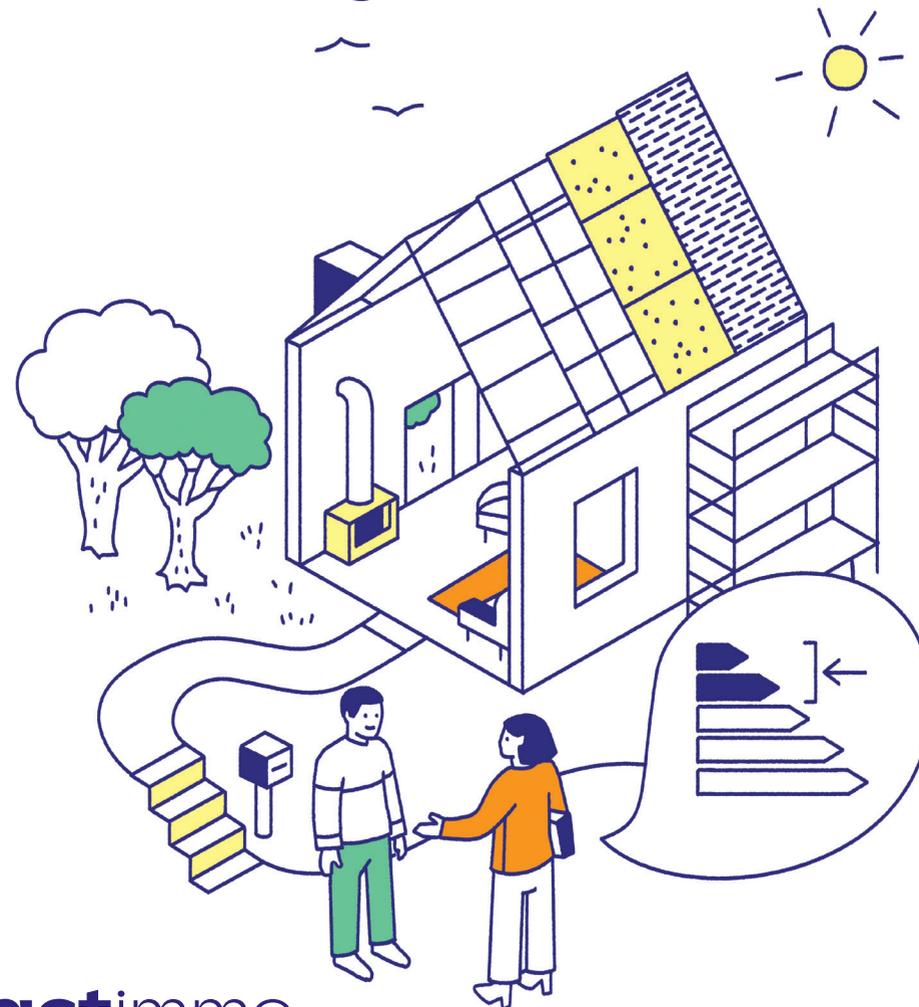
acroize@ageden38.org
www.ageden38.org



Actimmo est un programme du CLER – Réseau pour la transition énergétique. Il est déployé dans le cadre du dispositif des programmes CEE.
www.programme-actimmo.fr



Les professionnels de l'immobilier s'engagent pour la rénovation énergétique performante de votre logement



actimmo
Engagés pour la rénovation énergétique performante



Pourquoi faire une rénovation énergétique ?

Vous améliorez votre confort :

la réduction des courants d'air et des pertes de chaleur vous garantit un confort thermique été comme hiver.

Vous maîtrisez vos charges :

en évitant les pertes d'énergie, vous réduisez votre consommation et vos factures d'énergie.

Vous valorisez votre bien :

un logement économe obtiendra une meilleure étiquette énergie et se vendra ou se louera donc mieux.

Vous contribuez à atténuer le changement climatique.

Pourquoi l'achat est-il un bon moment pour rénover ?

Programmer vos travaux

de rénovation énergétique dans le cadre de l'aménagement de votre nouveau logement facilite leur réalisation et vous permet d'optimiser leur coût.

Réaliser vos travaux avant d'emménager vous permet d'éviter les nuisances qui peuvent y être associées (bruit, poussière...).

Prévoir le financement de vos travaux dans le cadre de votre achat vous garantit de meilleures conditions de financement.



FAIRE vous accompagne à chaque étape

Le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) **assure un service public d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat pour tous :** propriétaires occupants et bailleurs (maison individuelle et copropriété), vendeurs et acquéreurs d'un bien immobilier.

FAIRE regroupe près de 400 espaces conseil en France. Ils sont mis en place par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL), et les collectivités.

Plus d'information sur www.faire.fr



Les étapes d'un projet de rénovation



Les étapes

À chacune de ces étapes, le conseiller FAIRE :

01 Recherche
agent
immobilier



Évalue les travaux à envisager

02 Compromis
notaire



Estime le coût des travaux

03 Plan de financement
conseiller
bancaire



Calcule le montant des aides financières auxquelles vous avez droit

04 Achat
notaire



Vous appuie dans les démarches pour obtenir les aides

05 Travaux
professionnels
du bâtiment



Informe sur le référencement et la qualification des professionnels du bâtiment et analyse leurs devis

06 Occupation du logement, usages, sobriété énergétique
ménage



Suit et optimise vos consommations dans votre logement rénové



« Nous sommes très contents de notre nouvelle maison. Je recommande vraiment de prévoir les travaux de rénovation avant de s'installer. Notre maison est confortable, à notre goût, et le chauffage ne nous coûte presque rien. »

Sandrine F., Côte d'Armor (22).